

ARRETE DU MAIRE
Du 22 décembre 2025

**Autorisation de travaux pour la modification
d'enseignes - Automobiles Marmandaises & Cie
(EDENAUTO) - 15 avenue Pierre Mendes France
- 47400 Tonneins**

Direction des Finances
Service Valorisation des Ressources
Ref : DR/RA/NLA

Le Maire de la Commune de TONNEINS,

VU le code de l'environnement et notamment ses articles L.581-8 et L.581-18, R.581-9 à R.581-13, R.581-16 et les articles R.581-58 à R.581-65,

VU le code du patrimoine et notamment les articles L.621-30, L.621-32 et L.632-2,

VU la demande déposée par la **SOCIETE AUTOMOBILES MARMANDAISES & CIE (EDENAUTO)**, représentée par **Monsieur ALAIN LAPORTE**, en date du 08 décembre 2025 en vue de la modification d'enseignes, **15 avenue Pierre Mendes-France - 47400 Tonneins**,

Considérant que la demande de la **SOCIETE AUTOMOBILES MARMANDAISES & CIE (EDENAUTO)** concerne des travaux situés sur un site inscrit de Front de Garonne,

VU l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France en date du 15 décembre 2025 n'appellant pas d'observations,

ARRETE

ARTICLE 1 : La **SOCIETE AUTOMOBILES MARMANDAISES & CIE (EDENAUTO)**, représentée par **Monsieur ALAIN LAPORTE**, est autorisée à effectuer les travaux pour lesquels elle a déposé une demande en date du 08 décembre 2025 – AP 0473-10-25-F0010-U4701

ARTICLE 2 : Le présent arrêté est :

- Notifié à :
 - AUTOMOBILES MARMANDAISES & CIE (EDENAUTO) – Monsieur Alain LAPORTE – 15 AVENUE PIERRE MENDES France-47400 TONNEINS
- Copie est transmise pour information à l'**Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de Lot-et-Garonne**, Cité Administrative – RUE RENE BONNAT - 47000 AGEN.

ARTICLE 3 : Le Maire de la Commune de Tonneins est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Dans les deux mois à compter de sa notification, le présent arrêté peut faire l'objet des recours suivants :

- **Un recours gracieux**, adressé à Monsieur le Maire de Tonneins – Hôtel de Ville – Place Zoppola – 47400 Tonneins
- **Un recours contentieux**, adressé au tribunal administratif de Bordeaux, 9 rue Tastet, 33000 Bordeaux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr. **Ce recours juridictionnel doit être déposé au plus tard avant l'expiration du 2^e mois suivant la date de notification de la décision contestée (ou bien du 2^e mois suivant la date du rejet de votre recours gracieux ou hiérarchique).**

Fait à TONNEINS, le 22 décembre 2025

Le Maire,

Dante RINAUDO